

DOSSIER D'APPEL D'OFFRES AO/ZOO/DBA/005/2021

SELECTION D'UN PRESTATAIRE POUR LA MAINTENANCE ANNUELLE DE L'ENCOLLEUSE WHOLENBERG QUICKBINDER ET L'ENCARTEUSE-PIQUEUSE PURLUX DE L'IMPRIMERIE DE LA BCEAO SIEGE

FEVRIER 2021

PREMIERE PARTIE: DISPOSITIONS GENERALES

I.1. Préambule

La Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) est l'Institut d'émission commun aux huit (8) Etats membres de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), à savoir le Bénin, le Burkina, la Côte d'Ivoire, la Guinée-Bissau, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo.

La BCEAO exerce ses activités à travers :

- · le Siège à Dakar ;
- le Secrétariat Général de la Commission Bancaire (SGCB) de l'UMOA sis à Abidjan ;
- une Direction Nationale dans chacun des États membres, comprenant une Agence Principale et une ou plusieurs Agences Auxiliaires;
- le Centre de Traitement Fiduciaire (CTF), sis à Yamoussoukro ;
- la Représentation auprès des Institutions Européennes de Coopération (RIEC) sise à Paris.

I.2. Objet

Le présent dossier d'appel d'offres a pour objet la sélection d'un prestataire chargé de la maintenance annuelle de l'encolleuse WOHLENBERG QUICKBINDER et de l'encarteuse-piqueuse PURLUX de l'Imprimerie du Siège de la BCEAO.

I.3. Allotissement

Les travaux relatifs à cette prestation de maintenance annuelle de l'encolleuse WOHLENBERG QUICKBINDER et de l'encarteuse-piqueuse PURLUX de l'Imprimerie de la BCEAO sont constitués d'un (1) lot unique.

I.4. Visite des lieux

Il n'est pas prévu de visite des lieux pour cet appel d'offres. La description détaillée des équipements ainsi que les règles et modalités d'exécution des prestations figurent dans la deuxième partie du présent dossier d'appel d'offres.

I.5. Confidentialité

Dans le cadre de la mission, le soumissionnaire est tenu notamment de :

- garder confidentiels tous documents et informations de quelque nature qu'ils soient, qui lui ont été communiqués par la BCEAO ou dont il a eu connaissance, quels qu'en soient la forme, le support et le contenu, dans le cadre du présent appel d'offres;
- n'utiliser ces documents et informations qu'aux seules fins d'exécuter le marché. En conséquence, même après la cessation du contrat, le prestataire ne peut les communiquer à des tiers ou les exploiter dans ses relations avec ceux-ci, sans avoir obtenu, au préalable, l'autorisation écrite de la BCEAO;
- prendre toutes les dispositions nécessaires, notamment auprès des membres de son personnel appelés à prendre connaissance de ces documents ou à connaître ces informations, et dont le prestataire répond entièrement en la matière, pour prévenir et éviter leur divulgation à des tiers, de quelque manière que ce soit;
- ✓ restituer, sans délai à la BCEAO, à sa demande, au terme de l'exécution de la présente mission ou à la date de prise d'effet de la protection, les documents, rapports et données et autres informations qu'elle juge confidentiels.

I.6. Conditions de participation à l'appel d'offres

Le prestataire doit remplir les conditions ci-après :

- être un représentant ou un distributeur des fabricants WOHLENBERG et PURLUX;
- disposer d'au moins un technicien spécialiste de l'encolleuse WOHLENBERG Quickbinder et de l'encarteuse-piqueuse PURLUX;
- être capable de fournir des pièces de rechange des machines concernées;
- être capable de fournir une assistance technique.

I.7. Conformité des offres

Toute offre qui ne répondra pas explicitement aux exigences du présent dossier d'appel d'offres sera rejetée pour non-conformité.

I.8. Période de validité des offres

La validité des offres devra être d'au moins cent vingt (120) jours à compter de la date limite de leur dépôt.

I.9. Langue de soumission

Les offres et tous les documents concernant la soumission, échangés entre le soumissionnaire et la Banque Centrale, devront être rédigés en langue française.

I.10. Monnaie de soumission

La monnaie utilisée est le franc CFA. Toutefois, les soumissions valorisées en euros seront acceptées pour les fournisseurs établis hors de la zone UMOA. Pour des besoins de comparaison, toutes les offres seront converties en francs CFA.

I.11. Régime fiscal

En vertu des dispositions des articles 28 du Traité de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), en date du 20 janvier 2007, 7 des Statuts de la BCEAO, 10, paragraphe 10-1 du Protocole relatif aux privilèges et immunités de la BCEAO, annexés audit Traité, et 8 de l'Accord de Siège conclu le 21 mars 1977 entre le Gouvernement de la République du Sénégal et la BCEAO, la Banque Centrale bénéficie, dans le cadre du présent dossier d'appel d'offres, du régime de l'exonération de tous impôts, droits, taxes et prélèvements d'effet équivalent dus dans les États membres de l'UMOA.

I.12. Modalités de paiement

En cas d'attribution, les règlements se feront périodiquement, en concertation avec le prestataire et sur présentation de la facture correspondant à la prestation livrée.

I.13. Présentation des soumissions

Chaque exemplaire des offres devra être présenté en quatre (4) documents distincts :

- une lettre de soumission ;
- un dossier administratif;
- une offre technique ;
- · une offre financière.

I.13.1 Lettre de soumission

Le soumissionnaire devra produire une lettre de soumission, selon le modèle joint en annexe.

Cette lettre devra être signée par un responsable dûment habilité du soumissionnaire.

I.13.2 - Dossier administratif

Le soumissionnaire doit fournir notamment les informations ci-après :

- la présentation générale de la société (comprenant les copies des documents relatifs au statut juridique et au numéro d'immatriculation de la société, ses références bancaires, une copie de l'agrément d'exercice délivré par les Autorités compétentes du pays de résidence du soumissionnaire, des attestations prouvant qu'elle est en règle vis-à-vis de la législation commerciale, fiscale et sociale de son pays ainsi qu'une attestation de non faillite);
- une liste des références (marchés similaires exécutés), assortie des attestations de service établies par les références citées. A cet effet, le soumissionnaire devra préciser la nature des prestations exécutées, le lieu, les délais et les dates de réalisation. Il devra indiquer également les coordonnées détaillées des représentants des clients indiqués comme références. La Banque Centrale se réserve le droit de procéder à la vérification de ces informations, en tant que de besoin.

I.13.3 - Offre technique

Le soumissionnaire devra fournir les informations ci-après :

- la description de sa compréhension de la mission ;
- la justification d'être un représentant ou un distributeur des fabricants WOHLENBERG et PURLUX;
- les CV des intervenants, dont d'au moins un technicien spécialiste de l'encolleuse WOHLENBERG Quickbinder et de l'encarteuse-piqueuse PURLUX ;
- la preuve de la capacité de fournir des pièces de rechange des machines concernées.

I.13.4 - Offre financière

L'offre financière doit être exprimée en franc CFA ou en euro pour les soumissionnaires établis hors de la zone UEMOA. Le marché est à prix forfaitaire, ferme et non révisable couvrant l'ensemble des prestations qui font l'objet de la présente mission.

Toute prestation proposée par le Soumissionnaire dans son offre et pour laquelle aucun prix n'est fourni est considérée comme incluse dans l'offre principale et ne donnera lieu à aucune facturation supplémentaire.

I.14. Date et heure limites de transmission des plis

En raison de la Covid-19, les offres seront exclusivement transmises en version PDF, par voie électronique à l'adresse <u>courrier.ZDBA-SAMA@bceao.int</u> au plus tard **le vendredi 12 mars 2021 à 12 heures TU**, délai de rigueur.

Les plis expédiés par voie postale (DHL, Chronopost, EMS, etc) ou par porteur ne seront pas recevables.

I.15. Évaluation des offres

Une Commission des Marchés procédera à la vérification de conformité, à l'évaluation et au classement des offres reçues.

L'évaluation des offres s'effectuera sur la base de leur conformité aux termes de référence de la mission, d'une part, et de l'analyse et de la comparaison des honoraires proposés, d'autre part.

La BCEAO se réserve le droit d'accepter ou de rejeter toute offre et d'annuler l'appel d'offres en rejetant toutes les offres, à tout moment, avant la signature du contrat.

Il sera procédé à des ajustements de l'offre financière en cas d'erreurs arithmétiques. De même, s'il y a contradiction entre le prix indiqué en lettres et en chiffres, le montant en lettres fera foi.

A l'issue du dépouillement, le marché peut faire l'objet de négociations avec le soumissionnaire pressenti.

Le marché sera attribué au soumissionnaire dont l'offre est la plus avantageuse.

I.16. Vérification de la qualification des candidats

La Banque Centrale se réserve le droit de vérifier les capacités techniques et financières du soumissionnaire retenu à exécuter le marché de façon satisfaisante.

En cas d'insatisfaction, l'offre sera rejetée et la Banque Centrale examinera la soumission classée deuxième, puis appréciera également la capacité de ce candidat à exécuter le marché de façon satisfaisante.

I.17. Notification des résultats

L'attribution du marché sera notifiée au soumissionnaire retenu. Un contrat pourrait lui être soumis pour signature. La date de signature du contrat par les deux Parties constituera le point de départ des délais contractuels d'exécution du marché.

I.18. Assurance

Le prestataire retenu et/ou ses sous-contractants devront, à leur charge, souscrire à des polices d'assurance valables pendant toute la durée du contrat et couvrant tous les risques liés à la réalisation de la mission.

I.19. Litiges et contestations

Tout litige sera réglé à l'amiable. A défaut, le différend sera, de convention expresse, soumis à l'arbitrage selon le Règlement de la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage (CCJA) de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA) et tranché par un arbitre *ad hoc* désigné par la CCJA.

L'arbitrage se déroulera en langue française, à Dakar au Sénégal, et selon le droit sénégalais.

Les frais de l'arbitrage seront à la charge de la partie succombante.

I.20. Informations complémentaires

Pour toute demande d'informations complémentaires, les soumissionnaires sont invités à prendre l'attache de la Direction du Budget et des Approvisionnements, par courriel au moins dix (10) jours avant la date limite de dépôt des offres, à l'adresse : courrier.ZDBA-SAMA@bceao.int.

DEUXIEME PARTIE : DESCRIPTION DES EQUIPEMENTS AINSI QUE DES REGLES ET MODALITES D'EXECUTION DES PRESTATIONS

2.1. Objet du cahier des charges

Le présent cahier des charges a pour objet de définir les exigences techniques nécessaires, en vue de la sélection d'un prestataire chargé de la maintenance annuelle de l'encolleuse WOHLENBERG QUICKBINDER et de l'encarteuse-piqueuse PURLUX de l'Imprimerie du Siège de la BCEAO.

2.2. Description des prestations

Le prestataire assure la maintenance préventive annuellement, sur une période de six (6) journées de travail. Elle consiste à l'exécution des opérations ci-après :

- des inspections ;
- des contrôles de bon fonctionnement ;
- des réglages ;
- des réparations ;
- une assistance téléphonique en cas de besoin.

En outre, le prestataire s'engage, en cas d'arrêt machine, à intervenir dans les dix (10) jours ouvrés suivant la demande de la Banque.

Toutes les conditions d'exécution de la maintenance desdits équipements seront précisées par un contrat annuel entre la BCEAO et le prestataire.

2.3. Description des équipements

Les équipements à maintenir sont répertoriés dans le tableau ci-dessous :

Equipement	Marque	Modèle / numéro de série	Année de fabrication	Etat
Encolleuse à chaud	WOHLENBERG	Quickbinder / 233	2009	Bon
Encarteuse	PURLUX	DQ8E / 207-4	2004	Bon
piqueuse				

L'encarteuse-piqueuse comporte 4 margeurs de cahiers, 1 margeur de couvertures, une station de piquage à deux têtes et un massicot tri-lames. Les formats de documents acceptés vont de 148 x 105 mm à 400 x 300 mm, pour une épaisseur maxi de 8 mm.

Concernant l'encolleuse QUICKBINDER, elle dispose de 5 pinces pour une cadence maxi de 200 cycles par heure. Elle fonctionne avec de la colle Hotmelt. Les formats acceptés vont de 110 x 105 mm à 430 x 320 mm pour une épaisseur maxi de 70 mm.

2.4. Qualifications requises du prestataire

Le prestataire doit remplir les conditions ci-après :

- être un représentant ou un distributeur des fabricants WOHLENBERG et PURLUX;
- disposer d'au moins un technicien spécialiste de l'encolleuse WOHLENBERG Quickbinder et de l'encarteuse-piqueuse PURLUX;
- être capable de fournir des pièces de rechange des machines concernées ;
- être capable de fournir une assistance technique.

Il devra fournir tous les documents justifiant sa qualification, tels que l'attestation d'inscription au registre du commerce, la carte d'identité de l'entreprise (statuts, dirigeants, organisation), les CV des techniciens et les attestations de représentation des fabricants.

ANNEXE

Formulaire de soumission (indiquer le lieu et la date)

A l' attention de :

MONSIEUR LE DIRECTEUR DU BUDGET ET DES APPROVISIONNEMENTS

Objet : Appel d'offres pour la sélection d'un prestataire chargé de la maintenance annuelle de l'encolleuse WOHLENBERG QUICKBINDER et de l'encarteuse-piqueuse PURLUX de l'Imprimerie du Siège de la BCEAO.
Nous, soussignéssoumettons par la présente une offre de prix pour la mission citée en objet, pour un montant annuel deFCFA oueuros.
Nous déclarons, par la présente, que toutes les informations et affirmations faites dans cette offre sont authentiques et acceptons que toute déclaration erronée puisse conduire à notre disqualification.
Notre proposition engage notre responsabilité et, sous réserve des modifications résultant d'éventuelles négociations du marché, nous nous engageons, si notre proposition est retenue, à commencer la prestation au plus tard à la date convenue lors desdites négociations.
Signataire mandaté
Nom et titre du signataire